

Procès-Verbal.

Election d'un Maire et deux Adjoints.

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le sept du mois de Mai à 2 heures de relevée les membres du Conseil municipal de la commune de Bonifacio proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du seize avril dernier se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en vertu de l'arrêté préfectoral du vingt avril 1882.

Étaient présents M^{rs}. les conseillers municipaux.

Castelli Joseph, Crani, Musso Joseph, Biduli Joseph, Gazano Louis, Monaco Pascal, Orata Sébastien, Scarpino Paul, Debernardi, Meylin Mathias, Ghirardi, Rocca Jean, Peroldi Martin, Malberti François, Rocca Joseph, Meylin Jacques, Scotti, Musso Antoine Marie, Lina Dominique et Montepagano Antoine.

Absent M^r. Marchetti, démissionnaire par suite de sa nomination de juge de paix.

La séance a été ouverte sous la présidence de M^r. Gazano Louis, premier adjoint d'honneur de Maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M^r. Montepagano Antoine, dans ses fonctions de conseiller municipal.

M^r. Ghirardi Pierre, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M^r. Rocca Joseph.

Election du Maire.

1^{er} tour de scrutin.

Le Président après avoir donné lecture de la loi du 16 août 1876, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4.

Reste pour le nombre des suffrages exprimés 16.

Majorité absolue 11

a obtenu { M^r. Crani Nicolas seize voix.
M^r. Crani Nicolas, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Election du Premier adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

1^{er} Jour de Scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

A décrire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4.

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 16

Majorité absolue 11

à obtenir M. Castelli Joseph seize fois

M. Castelli Joseph, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé ser adjoint.

Section du second ajoin.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

1^{er} Jour de Scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20.

A Déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 16.

Majorité absolue 11

à obtenir } M. Montepugano Antoine seize fois

M. Montepugano Antoine, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^e vicar.

Avant de lever la séance, le Président a déclaré M. Crani
Nicolas installé en qualité de Maire, M. Castelli Joseph premier adjoint
et M. Montepagano, Antoine 2^e adjoint.

Le conseil s'est séparé à quatre heures et demie.

Et ont signé les membres présents à l'exception de messieurs Jazans, Debernardi, Munro Joseph et Seraphim Paul qui ont refusé de signer.

Le doyen d'âge du conseil, Président

Pierre Girardin

Le secrétaire

Rocca 74

Les membres du Conseil municipal,

Meylio Matthias,

I feel the

M. Bernier

Proclitus

My friend

Народ

Ms. A. 10. 5

H. Cronie
Maine.

F. Halbert

Воса

Quelino

Crataegus

Maize.

Session ordinaire du mois de mai.

L'an mil huit cent quatre vingt deux le Douze mai, le conseil municipal de la ville de Bonifacio, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas Crani Maire, pour la tenue de la session ordinaire de mai et ensuite de la convocation par M^r le maire le 11 courant.

Etaient présents M^s. M^s. Arata, Roca Jean, Téraldi, Meglia Matthias, Montepagano, Meglia Jacques, Malberti, Monaco, Rocca Joseph, Bidal, Mauro Antoine Marie, Scotti, Debernardi, Serafino J. Mauro Joseph, Castelli et Lena.

Absents. M^s. M^s. Castelli, Gazano, Gherardi.

Les Conseillers présents formant la majorité du conseil, il a été conformément à la loi, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M^r Rocca Joseph, ayant obtenu la majorité des suffrages par assis et levés a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées d'une commission chargée de soumettre au conseil toutes les affaires qui intéressent la commune. Messieurs Castelli, Arata, Bidal, Roca Jean, et Téraldi ont réuni la majorité des suffrages exprimés.

La présente délibération après lecture faite a été signée par tous les conseillers présents assistant à la séance.

Roca Jean, Arata, Téraldi, Montepagano, Meglia Matthias, Malberti, Bidal, Rocca Joseph, Castelli, Lena, Mauro Antoine Marie, Serafino J. Mauro Joseph, Debernardi, Gazano, Gherardi.

Election de deux délégués pour faire partie de la Commission des Hospices.

Deux expéditions ont été adressées à M^r le Sous-Préfet le 19 mai.

Vu et approuvé par M^r le Préfet le 8 Juin 1882.

La séance étant en continuation, M^r le Président a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués pour la commission Hospitalière. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement du vote commencé a donné les résultats ci-après.

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne	seize	16
à déduire		11
Reste pour le nombre des suffrages exprimés		16
majorité absolue		9

ont obtenu { M. M. Montepagano Antoine seize voix
 " Peraldi " quatorze voix
 " Monaco " une voix
 " Lema " une voix

M. M. Montepagano, et Peraldi ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués.

Il ont déclaré accepter ce mandat.

Ross Arnuso M. Berthel M. Monaco
 Montepagano J. Crata J. Mezzini Meylin Mathias
 Bidali Rocca J. M. Lotta M. Malberti
 J. Lantelli P. Lanza P. Lanza
 Maire

Commission scolaire.

La séance étant en continuation, étaient présents: M. M. Crata, Rocca, Meylin Mathias, Montepagano, Meylin Jacques, Malberti, Monaco, Peraldi, Rocca Joseph, Bidali, Musso Antoine Marie, Scotti, Debernardi, Serafino Lina, Musso Joseph et Castelli.

Absents M. M. Ghirardi et Gazano.

Le conseil ouï M. le Maire qui a donné lecture de la circulaire de M. le Préfet de la Corse portant la date du 5 mai courant et relative à la loi sur l'enseignement primaire obligatoire a procédé en scrutin secret et à la majorité des suffrages à la nomination des sept membres du conseil municipal formant le tiers du dit conseil.

Cette élection a donné les résultats suivants.

Monaco	a obtenu	17	voix
Bidali	"	14	id.
Montepagano	"	16	id.
Rocca Jean	"	16	id.
Castelli	"	15	id.
Crata	"	15	id.
Peraldi	"	15	id.

En conséquence les sept conseillers dénommés ci-dessus ont été proclamés membres de la commission scolaire.

La présente délibération après lecture faite a été signée par tous les conseillers présents assistant à la séance.

Ross Arnuso M. Berthel M. Monaco M. Lotta
 J. Crata J. Mezzini Meylin Mathias
 Bidali Rocca J. M. Lanza M. Malberti
 J. Lantelli P. Lanza P. Lanza
 Maire

Séance du 14 mai 1881.

En continuation de ses séances, le Conseil municipal de la ville de Bonifacio, réuni sous la présidence de M. N. Crani, maire
 Étaient présents M. M. : Castelli, Bidali, Orata, Feraldi, Montepagano, Lina,
 Rocca Joseph, Rocca Jean, Meglia Mathias, Malberti, Monaco, Meglia J. Musso, M.
 Absents M. M. : Musso J. Gazano, Sciasino, Debernardi, Gpinardi et Scotta.

Attendu qu'il reste à dépenser:

1° Le produit des cinq centimes spéciaux sur chemins vicinaux, s'élevant à 372 f 99 et les restes sur prestations s'élevant à 834 f. 00 provenant de l'Exercice 1881.

Que pour procurer du travail à la classe ouvrière qui souffre il est nécessaire de demander l'application de ces deux sommes aux réparations urgentes de nos chemins vicinaux non subventionnés qui traversent la plus grande partie du territoire de cette Commune et dont la plupart sont impraticables, parce qu'ils ne sont plus réparés depuis longtemps.

M. le Préfet de la Corse daignera d'autant plus, le Conseil municipal ose l'espérer, faire un accueil bienveillant à sa proposition, que les prestations sont employées depuis plusieurs années sur le chemin vicinal n° 1 lequel est, d'ailleurs, constamment entretenu par un cantonnier dont le salaire annuel est de 480 francs.

Deux copies de cette délibération seront immédiatement envoyées à M. le Préfet.

Rocca Jean, Montepagano, J. Cricta, Meglia, Meglia Mathias, Bidali, Rocca Joseph, Lina, N. Crani, J. Castelli, Maire.

La Séance étant en continuation:

Attendu que le reliquat des chemins vicinaux au 31 mars 1881, s'élève à 6493 f 84 et la somme restant due pour traitement des Instituteurs et institutrices du 1^{er} janvier 1878 au 30 juin 1881 à 12785,20
 Total... 19279 f 04

Que quoique les recettes inscrites au budget additionnel de l'Exercice courant se montent à 10487 francs, 86 centimes, il n'est possible à la Commune d'affecter cette année à l'amortissement des deux dettes portées ci-dessus que mille francs

pour la première et mille cinq cents pour la seconde. Que pareilles sommes seront allouées chaque année jusqu'à parfait paiement de 19279 francs 04 centimes; Le Conseil en prend l'engagement, promettant, si les ressources communales venaient à s'améliorer, d'affecter des sommes plus importantes pour libérer la commune le plus vite possible.

Attendu que les 8762 francs 50 centimes inscrits en dépense au budget supplémentaire s'appliquent à des services qu'on ne saurait laisser en souffrance; qu'au moyen d'une grande partie de cette somme on pourra procurer du travail à la classe ouvrière qui, par suite d'une sécheresse malheureusement trop persistante, est sans travail et plongée dans la plus affreuse misère; que les propriétaires cruellement éprouvés eux aussi par l'intempérie des saisons, ne peuvent absolument point lui venir en aide, et que dès lors si l'appel respectueux fait à l'administration supérieure pour permettre au Conseil municipal de procurer du travail à ceux qui souffrent n'était pas favorablement accueilli, ceux-ci se raient en butte aux horreurs de la faim.

Le Conseil ose donc espérer que M^r le Préfet de la Corse daignera le plutôt possible faire droit à ses propositions. Il renouvelle l'engagement d'affecter dès cette année, comme termes d'amortissement: mille francs pour la dette vicinale et mille cinq cents pour celle de l'enseignement.

La présente délibération a été signée par tous les Conseillers assistant à la séance.

Recevo *Amicus* *M. D. D.* *Manaco*
Montepagano *S. Crato*
Miglia-Matthio *St. J. J. J.*
Recevo *St. J. J. J.* *St. J. J. J.*
St. J. J. J. *St. J. J. J.* *St. J. J. J.*
St. J. J. J. *St. J. J. J.* *St. J. J. J.*

Construction d'un abattoir.

La séance étant en continuation:

Attendu que la nécessité de construire un abattoir hors de cette ville se fait d'autant plus sentir cette année, à cause de l'épidémie variolique qui y règne depuis quelques mois, qu'il est absolument nécessaire de supprimer au plus tôt l'abattoir actuel, véritable foyer d'infection dans l'intérieur de la ville, la création de cet abattoir procurera d'ailleurs à la ville un revenu sûr et constant qui compensera en peu de temps les sacrifices qu'elle s'impose pour cet établissement. Le Conseil a fait figurer la somme des cinq cents francs au budget additionnel. Dès que cette somme aura été approuvée par M^r le Préfet, qu'il ne saurait trop prier de faire d'urgence, il s'empresera de soumettre à son approbation les plans et devis relatifs à cette construction et le tarif des droits d'abattage.

La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Rocca *Amun* M. Bont. *Monnier*
Montegraney L. Crataz *Mejlin*
Meglio Mathias *St. Alberti* *Podati*
Rocca *St. Alberti*
N. Cranz J. Lantelli
Maire

Vote de la somme de 100 francs pour l'entretien du horloge communal

La séance étant en continuation;

Le Conseil oui le rapport de la commission tendant à demander à partir du 1^{er} mai courant jusqu'à la fin de l'exercice 1882, la somme de 100 francs pour l'entretien et les réparations de l'horloge communale:

Considérant que cet horloge ne fonctionnait plus depuis très longtemps, qu'il faut en attribuer la faute à l'inexpérience et à l'incapacité de celui qui en était chargé, et qu'il convient à l'avenir de le confier à un homme de l'art qui seul peut répondre aux vœux et aux justes exigences de la population.

Par ces motifs, le conseil délibère:

Article unique: la somme de cent francs est allouée au sieur Moneglia Charles horloger pour l'entretien et les réparations de l'horloge de la ville.

Rocca *Amun* M. Bont. *Monnier* J. Lantelli
L. Crataz *Mejlin* Meglio Mathias *St. Alberti* *Podati*
N. Cranz

Vote de la somme de 200 f.
au profit du sieur Luccioni Nonce.

La séance étant en continuation:

Le conseil: vu la demande du sieur Luccioni Nonce ancien secrétaire de la mairie qui invoque des titres incontestables à la bienveillance de la Commune. Qui le rapport de la commission qui reconnaît et apprécie ces titres. Considérant que le s^r Luccioni Nonce a contracté dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire de la mairie, des infirmités qui l'ont mis dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins les plus pressants de son existence; que la ville dont il est atteint ne lui permet plus d'utiliser ses aptitudes de secrétaire, qu'il se trouve de reste dans la plus grande misère et que la commune de Bonifacio a toujours eu, depuis qu'il est frappé d'infirmités dont il est question plus haut, ^{déjà} lui voter une somme de 200 f. Le conseil prenant en considération sa triste position, ses titres et surtout le dévouement dont il a fait preuve pendant que le Choléra sévissait dans cette ville en 1854, dévouement qui lui a valu les éloges de ses chefs. Par ^{tous} ces motifs.

Le conseil délibère
Article unique: La somme de 200 f. sera allouée au sieur Nonce Luccioni ancien secrétaire de la mairie

Rocca Anussey *M. Berard* *Pomaro*
Montepolignone
L. Ortolan *J. Meylio* *M. Mathias*
et *Walbert* *Philadelph.*
Rocca *N. Grande* *J. L. Lelli*
11 *Mairie*

Construction d'une fontaine
au lieu dit Senola.

La séance étant en continuation, le Conseil a vu le rapport de la commission tendant à demander que les trois puits communiquant entre eux et creusés dans le roc au lieu dit Senola, sur la route nationale n° 196, soient convertis en une fontaine publique avec un abreuvoir. Considérant que la construction de cette fontaine avec

abreuvoir doit être considéré d'une extrême urgence pour les
besoins de la population qui est très souvent privée d'eau
qu'il n'existe aucune fontaine servant à désalterer les
passagers et les chevaux traversant Pionifacio pour se
rendre à d'autres destinations, qu'il leur faut parcourir
une vingtaine de Kilomètres avant d'entrevoir une.

Considérant que l'administration des Ponts et chaussées
consent à construire des fontaines d'une si grande utilité
sur les routes nationales toutes les fois que les communes
veulent bien s'imposer pour le tiers des frais;

Considérant que les travaux nécessités pour la préparation de ces puits ont coûté à la commune plus d'un tiers de la somme qui sera nécessaire aux Ponts-et-Chaussées pour la construction de cette fontaine et de cet abreuvoir; que dès lors il serait à désirer que l'administration des Ponts-et-Chaussées prit à sa charge la construction ou l'achèvement de la dite fontaine.

Par toutes ces considérations, le Conseil prie M^r le
Préfet de vouloir bien appeler spécialement l'at-
tention de M^r l'Ingénieur en Chef des Ponts et
Chaussées et obtenir de ce haut fonctionnaire la
réalisation de ce vœu qui sera accueilli avec recon-
naissance par la population et par les nombreux
voyageurs qui traversent cette ville.

La présente délibération sera transmise à M^r le Préfet.

Amaz. Abbat. Maria, Montpaganor

1. *Crataegus* *arguta* *Weyler-Mottuay* *Pringle*
Dr. Hallert. *Ch. Smith.*

rocca 1/2 lb
di farina

N. Grassie J. Lottell

La jûen
expédie le
double exp
Brief, a et

Inden
frances a
Augusto

La pre
le 19 ma
expéditi
a été re